

# Jacqueline Sauvage : il serait scandaleux qu'elle sorte de prison

écrit par Christine Tasin | 13 août 2016



Il y a dans cette affaire des choses qui m'échappent.

Que les 2 ou 3 juges de la 17ème Chambre et d'autres, aveuglés par leur idéologie ou leurs accointances politiques, condamnent des islamophobes et des patriotes ça s'est déjà vu et ça se verra encore.

Mais quand il s'agit des assises, il y a, en sus des juges, 15 citoyens, qui sont majoritaires, tout de même, et peut-être pas dépourvus ni de bon sens ni de coeur. Et qui prennent le temps d'examiner les documents, les preuves... qu'ils ont à disposition.

Je trouve que l'argumentation développée par l'avocate Francine Rault dans l'article de RT encadré ci-dessous tient la route (voir notamment les passages surlignés en jaune). Ceux qui se hérissent contre la condamnation en première instance puis en appel de Jacqueline Sauvage et pétitionnent à tour de bras n'étaient pas au procès, n'ont pas eu accès à toutes les données et brament par principe. Quant à Hollande... nullissime à son habitude comme elle le rappelle.

Il y a en effet en France une cour de cassation en dernier recours, et quémander une grâce présidentielle comme cela a été fait est absolument lamentable.

Et quand on voit les arguments de celles qui braillent pour que Jacqueline Sauvage soit libérée, je ne suis pas très convaincue...

*« Le jugement condamnant Mme Sauvage « ne prend aucunement en compte la souffrance et le calvaire endurés par cette femme et ses enfants. Il ne prend pas en compte que la société dans son ensemble est responsable et complice de ce drame, complice du silence et de l'omerta qui a régné autour de cette violence », plaidait la pétition lancée en faveur de la grâce présidentielle et qui avait récolté, à l'hiver dernier, près de 436 000 signatures. »*

[http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/08/13/graciee-jacqueline-sauvage-reste-en-prison\\_4982248\\_1653578.html](http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/08/13/graciee-jacqueline-sauvage-reste-en-prison_4982248_1653578.html)

Dès que je vois « responsabilité de la société » je sors mon revolver. Comment, cette femme au bout de 47 ans, se déciderait à tuer le père violeur de ses filles et ce serait la société qui serait complice ? Que ne l'a-t-elle fait après le premier viol ? C'est ce qu'aurait fait toute femme digne de ce nom, sauf à s'être réfugiés avec ses filles sous le bras à la police, non ?

47 ans à voir ses filles violées, son fils déglingué (on peut le supposer puisqu'il a fini par se suicider), et un jour pas comme un autre, elle tue ? Je ne sais si elle est complice. Si elle savait et n'a rien dit, n'a rien fait, ELLE était complice, ce n'est pas nous... comme des féministes dégénérées voudraient nous le faire croire. Marre de ces gauchistes qui déresponsabilisent tous les individus, tous les délinquants, tous les criminels, pour faire porter le chapeau à l'Etat haï qu'ils ont envie de faire disparaître avec les lois.

Et quand je vois les stars et politiques qui demandent sa libération, que ces stars et politiques sont ceux aussi qui réclament des droits particuliers pour les migrants que

nous devrions accueillir les bras ouverts, je me méfie et je dis non.

« Sur le réseau [social Twitter](#), le secrétaire national du PCF, Pierre Laurent, [a assimilé la décision à un « permis de tuer pour tous les hommes violents »](#), la députée du parti [Les Républicains](#) Valérie Boyer [a elle aussi dénoncé « un signal catastrophique envoyé aux femmes battues »](#) tandis que le président de l'[UDI](#) Jean-Christophe Lagarde [a qualifié de « honteux qu'on refuse la liberté conditionnelle »](#).

La décision scandalise aussi Raphaëlle Rémy-Leleu, porte-parole d'Osez le féminisme : « C'est l'ensemble d'un système qui ne comprend pas les violences faites aux femmes. » Suzy Rojzman, du Collectif national pour les droits des femmes, annonce une mobilisation « dès la rentrée de septembre ». Samedi matin, une pétition sur [Change.org](#) demandant la libération immédiate de Jacqueline Sauvage réunissait déjà plus de 52 000 signatures. »

Les donzelles hystéro-dingues oublient un peu trop que l'homme et la femme sont égaux, que l'homme et la femme ont le droit de ne pas être cons, de ne pas se laisser battre, de ne pas laisser battre et violer leurs enfants. On n'est pas en Afghanistan, bordel ! La véritable égalité c'est que justement, en France, les femmes, comme les hommes, ont des recours, peuvent être mis à l'abri par l'Etat si elles sont en danger, ce qui peut leur éviter et de gâcher la vie de leurs enfants et de tuer.

Bref, marre de ces minorités agissantes, de ces associations communautaristes qui veulent, par le lobbying, par la pression, par l'agitation de masse, détourner la loi et la rendre nulle et non avenue.

**Grâce de Jacqueline Sauvage : «Le président a une fois de plus reculé sous la pression des médias»**

La décision de François Hollande de grâcier Jacqueline Sauvage est [une atteinte à la séparation des pouvoirs](#), estime Florence Rault, l'avocate qui a décrypté pour RT France les dessous de cette affaire après sa tribune dans le Figaro.

**RT France : Pourquoi pensez-vous que l'utilisation de la grâce présidentielle par François Hollande révèle un dysfonctionnement du fonctionnement de la Justice ? A votre avis, qu'est-ce qui a poussé François Hollande à recourir à cette mesure ?**

**Florence Rault :** Deux procédures judiciaires régulières ont abouti à deux décisions identiques qui ont constaté la culpabilité de Jacqueline Sauvage pour le meurtre de son mari, sans qu'elle puisse sérieusement invoquer la légitime défense, qui n'a d'ailleurs pas été retenue. Venir, quelques jours après le prononcé de la décision d'appel, dire le contraire de ce qu'avait décidé la juridiction, constitue un camouflet pour l'institution judiciaire. Les 15 citoyens jurés et les 6 magistrats professionnels qui l'ont jugée par deux fois en leur âme et conscience sont désavoués. La défense de Jacqueline Sauvage n'a même pas jugé utile de se pourvoir devant la Cour de cassation qui était le recours prévu par la procédure pénale.

Malheureusement, le chef de l'État a une fois de plus reculé sous la pression des médias

C'est également une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs. De plus, pendant sa campagne électorale, François Hollande s'était pourtant engagé à ne pas utiliser le droit de grâce dont dispose le président de la République. Malheureusement, le président a une fois de plus reculé sous la pression des médias. Comme il l'avait fait lors de la fameuse affaire Léonarda, en s'opposant à l'expulsion d'immigrés clandestins, expulsion pourtant décidée par la justice française.

**RT France : Vous avez écrit dans votre tribune que cette affaire est totalement différente aux yeux d'un juriste praticien que ce qu'on peut en apprendre sur Wikipedia ou à travers les médias. Quels sont les détails qui vous ont le plus interpellé ?**

**Florence Rault :** Un emballement médiatique tout à fait disproportionné et complètement unilatéral a généré un récit de l'affaire totalement contraire à la réalité. On a voulu faire croire à l'opinion publique que Jacqueline Sauvage avait été régulièrement violentée et violée par son mari pendant leurs 47 ans de vie commune. On nous a aussi expliqué que ses filles auraient été violées par un père incestueux. Et que ces faits auraient poussé l'accusée à se défendre en abattant son mari de trois balles dans le dos... Aucun élément concret du dossier, en dehors des déclarations de Jacqueline Sauvage elle-même et de ses filles ne vient appuyer cette

**thèse**. La seule violence constatée par un témoin a été celle d'une gifle donnée à son mari par Jacqueline Sauvage au moment où elle a appris qu'il avait une maîtresse.

Ce qui est dérangeant, c'est qu'on a créé un personnage qui ne ressemble pas du tout au personnage du dossier

Autre détail gênant, on a prétendu que Jacqueline Sauvage avait tué son mari le lendemain du suicide de son fils mais **sans nous dire qu'elle ignorait ce fait lorsqu'elle l'a abattu**. De plus, les expertises psychiatriques et psychologiques font ressortir **un profil de personnalité sans rapport avec celui qu'on nous a présenté**.

C'est ce qu'ont compris les deux jurys d'assises successifs en refusant de considérer qu'il y avait légitime défense et que la culpabilité de Jacqueline Sauvage était entière.

Ce qui est dérangeant, c'est que les médias ont créé un personnage qui ne ressemble pas du tout à celui du dossier qui a été jugé par les représentants de la société civile puisque les jurés ont été tirés au sort sur les listes électorales.

**Il est clair que toute cette affaire dans sa dimension médiatique a été lancée au départ par des lobbies féministes minoritaires**

**RT France : Vous avez également parlé dans votre article «des mouvements féministes radicaux qui ont impulsé une campagne à partir de la condamnation de Jacqueline Sauvage». Ces mouvements sont-ils si puissants ? Cette tendance à «affirmer l'impossibilité de l'existence d'une violence des femmes», à quoi peut-elle aboutir ?**

**F. R. : Il est clair que toute cette affaire dans sa dimension médiatique, relayée par les élites politiques, a été lancée au départ par des lobbies féministes minoritaires. La défense de Jacqueline Sauvage, devant la justice, avait été prise en charge par deux avocates militantes issues de ces milieux dont la stratégie de défense, reposant uniquement sur une légitime défense impossible à établir, a été désastreuse. Il est clair que si une défense non militante avait davantage mis l'accent sur les circonstances atténuantes, la peine prononcée aurait sans doute été moins lourde. On peut même se demander si ce choix suicidaire n'était pas délibéré, afin de pouvoir lancer cette campagne assez délirante à laquelle on vient**

d'assister. La puissance de ces mouvements, pourtant très minoritaires, est due aux relais dont ils bénéficient dans les médias et au sommet de l'appareil d'État. La faiblesse dont a fait preuve à cette occasion François Hollande est assez inquiétante.

Derrière ces mouvements, qui spéculent sur l'émotion et la compassion, tout en profitant de la complaisance des milieux politiques, agissent des gens qui souhaitent modifier la législation, hors des règles de la démocratie, pour délivrer aux femmes un véritable permis de tuer. C'est une régression terrible qui légitime la justice privée et rétablit d'une certaine manière la peine de mort.

La faiblesse dont a fait preuve à cette occasion François Hollande est assez inquiétante.

Ces dérives ne rencontrent pas la fermeté qu'exigerait le respect des libertés publiques. Elles mettent en péril la démocratie et de nombreux principes de droit et de justice.

C'est la raison pour laquelle la question de «la violence des femmes» niée par les lobbies féministes est une question très importante.

Les opinions, assertions et points de vue exprimés dans cette section sont le fait de leur auteur et ne peuvent en aucun cas être imputés à RT.

<https://francais.rt.com/opinions/14936-grace-jacqueline-sauvage-president-recule-pression-medias>